



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS

Direction B - Investissement, Transport innovant et durable
B.1 - Réseaux de transport

Bruxelles
MOVE.DDG1.B.1/EL/1297359

ALAS - Accès Libre en Alpes du Sud

Madame Joëlle BREST
Présidente par intérim de ALAS

Monsieur Lucien MAZZELLA
Secrétaire Trésorier ALAS

Madame Brest, Monsieur Mazzella,

Je vous remercie pour votre message relatif au projet de tunnel Montgenèvre. Je tiens également à vous remercier de nous avoir transmis les copies des courriers que vous avez adressés au Secrétaire d'Etat en charge des Transports, Monsieur Jean-Baptiste Djebbarry.

Ce dossier étant une compétence de la Direction générale Mobilité et Transports, Monsieur le Commissaire Breton m'a chargé de vous répondre.

Permettez-moi tout d'abord de souligner que je suis très heureux que nous partagions l'objectif de renforcer la place du ferroviaire dans les transports. C'est un prérequis à une décarbonation ambitieuse des transports, qui est essentielle afin d'atteindre les objectifs européens en matière de lutte contre le changement climatique. Le Pacte vert pour l'Europe de la Commission s'inscrit dans cette perspective. Ainsi, un report important des flux routiers de marchandises de longue distance vers le ferroviaire est une nécessité. Les dessertes ferroviaires ont par ailleurs un rôle certain à jouer afin d'assurer une meilleure cohésion territoriale, un objectif fort de l'Union.

A travers l'adoption des orientations de l'Union pour le développement du réseau transeuropéen de transport (Règlement RTE-T), le Parlement européen et le Conseil ont défini un réseau ferroviaire transfrontalier d'importance européenne. En matière de développement et de financement de l'infrastructure ferroviaire, ce réseau RTE-T est prioritaire pour l'Union. Le corridor méditerranéen, en particulier le projet Lyon-Turin, figure parmi les priorités établies par l'Union, avec un horizon de réalisation en 2030. Il convient de noter que ce corridor verra son champ géographique étendu, avec des tronçons importants du réseau central reliant Marseille-Nice-Vintimille et Gênes.

Le projet que vous mentionnez ne figure pas sur le réseau RTE-T. Sans bien évidemment mettre en question la valeur ajoutée de ce projet, les investissements nécessaires relèvent donc de la compétence de l'Etat français. Il convient aussi de noter que les Etats membres ont un rôle majeur dans l'identification des priorités que doit poursuivre la

politique RTE-T établie par l'Union.

Les investissements de l'Union se concentreront donc au cours des prochaines années sur le projet clé reliant Lyon et Turin et la section entre Marseille et Gênes, qui contribueront de manière substantielle à un transfert modal de la route vers le rail pour la traversée des Alpes.

La Commission européenne entend clairement continuer de promouvoir les investissements par les États membres dans les infrastructures ferroviaires. A ce propos, nous notons que l'État français a réservé une partie du budget de son plan de relance, qui sera en partie financé par le plan de relance européen, à la redynamisation du rail.

Je vous prie d'agréer, Madame Brest, Monsieur Mazzella, l'expression de ma considération distinguée.

Signé par voie électronique

Eddy LIEGEOIS
Chef d'unité